

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 657

18 mars 2013

### SOMMAIRE

<b>AB Sciex Finance S.à r.l. ....</b>	<b>31494</b>	<b>ProLogis UK CCXVII S.à r.l. ....</b>	<b>31532</b>
<b>Absolute Blue S.A. ....</b>	<b>31494</b>	<b>Self Service Vivot S.à r.l. ....</b>	<b>31492</b>
<b>AD-Corner S.A. en abrégé ADC ....</b>	<b>31494</b>	<b>Sepat Properties S.à r.l. ....</b>	<b>31492</b>
<b>Aeon Resources Investments Limited ....</b>	<b>31494</b>	<b>Sequa Properties S.à r.l. ....</b>	<b>31492</b>
<b>AirFreight Logistics S.à r.l. ....</b>	<b>31517</b>	<b>Société Immobilière ING Luxembourg</b>	
<b>Azur Vintages s.à r.l. ....</b>	<b>31494</b>	<b>S.à r.l. ....</b>	<b>31492</b>
<b>Bijouterie Orcanta Sàrl ....</b>	<b>31496</b>	<b>Société Remparts Sàrl ....</b>	<b>31491</b>
<b>Blisce S.à r.l. ....</b>	<b>31509</b>	<b>Sogefo S.A. Holding ....</b>	<b>31493</b>
<b>Boissonot Finance S.A. ....</b>	<b>31525</b>	<b>Solum Parc Rischard S.A. ....</b>	<b>31493</b>
<b>Bordeaux Holding S.A. ....</b>	<b>31490</b>	<b>Solum Real Estate S.A. ....</b>	<b>31493</b>
<b>Bradford Investments S.A. ....</b>	<b>31496</b>	<b>Star Properties S.à r.l. ....</b>	<b>31493</b>
<b>CCI Cabinet Conseil Immobilier ....</b>	<b>31496</b>	<b>Stevia Growers S.A. International SCA ..</b>	<b>31490</b>
<b>Danaher European Finance S.A. ....</b>	<b>31496</b>	<b>Szoldra &amp; Partner S.A. ....</b>	<b>31491</b>
<b>Danaher European Finance S.A. ....</b>	<b>31496</b>	<b>TrendConcept S.A. ....</b>	<b>31527</b>
<b>Delta Concept Investissement S.A. ....</b>	<b>31490</b>	<b>TriCage Acquisition ....</b>	<b>31491</b>
<b>Ecka Granules Holding III S.à r.l. ....</b>	<b>31490</b>	<b>Trident Luxembourg Holding ....</b>	<b>31491</b>
<b>Elektron Investments 2 S.à r.l. ....</b>	<b>31528</b>	<b>Trustmoore Luxembourg S.A. ....</b>	<b>31491</b>
<b>Enic Sports S.à r.l. ....</b>	<b>31534</b>	<b>Unitas S.A. SPF ....</b>	<b>31492</b>
<b>European Staff Office S.à r.l. ....</b>	<b>31536</b>	<b>Vitis Vinifera Luxembourg S.A. ....</b>	<b>31495</b>
<b>Food and Wine S.à r.l. ....</b>	<b>31526</b>	<b>W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxem-</b>	
<b>International Locations SA ....</b>	<b>31536</b>	<b>bourg S.à r.l. ....</b>	<b>31493</b>
<b>Lingupedia Investments S. à r. l. ....</b>	<b>31536</b>	<b>WPP Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>31495</b>
<b>Nextgear Invest S.à r.l. ....</b>	<b>31497</b>	<b>Xerox Luxembourg ....</b>	<b>31495</b>
<b>OA.SYS.Luxembourg S.A. ....</b>	<b>31495</b>	<b>YAPITAL Financial A.G. ....</b>	<b>31495</b>
<b>ProLogis Poland XCIII S.à r.l. ....</b>	<b>31530</b>		

**Bordeaux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 65.224.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013019764/11.

(130023520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Delta Concept Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 71.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013019839/11.

(130024229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Ecka Granules Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 587.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.479.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire en date du 06 décembre 2012*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer Monsieur Arnold Louis Spruit, né à Wimbledon, Royaume-Uni, le 13 octobre 1971, avec adresse à 15a rue Langheck, L-5410 Beyren, Luxembourg, en tant que gérant de la société, ayant les pouvoirs de signature A, avec effet au 30 mars 2012 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019847/13.

(130023789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Stevia Growers S.A. International SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 159.927.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 01/07/2011

## EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale ordinaire de la société Stevia Growers S.A., actionnaire-gérant commandité de Stevia Growers S.A. International SCA, tenue en date du 26 septembre 2012, il résulte que:

- Jean-Christophe VIGUIER a démissionné de ses fonctions d'administrateur et administrateur délégué de l'actionnaire-gérant commandité de la société avec effet au 20 septembre 2012;

- Fabien ZUILLI, né le 19 janvier 1967 à Porto-Vecchio, France, résidant professionnellement au 35 Rue du Kiem, L-8328 Capellen, Luxembourg, a été nommé administrateur et administrateur délégué de l'actionnaire-gérant commandité de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire en 2017. Il en résulte que Fabien ZUILLI est le représentant permanent de l'actionnaire-gérant commandité de la société pour la durée de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL SCA*

Référence de publication: 2013020278/19.

(130023307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**TriCage Acquisition, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.860.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020291/10.

(130024306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Trustmoore Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Fait à Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013020292/10.

(130024107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Szoldra & Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013020285/10.

(130023881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Société Remparts Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 5, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 46.420.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020267/10.

(130023784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Trident Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.308.

RECTIFICATIF

Suite à l'extrait enregistré et déposé le 28 janvier 2013 N° L130016504, il y a lieu de lire que l'associé de la Société, T&F Tax and Finance Limited, a la forme juridique d'un Trustee.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Pour avis sincère et conforme

TRIDENT LUXEMBOURG HOLDING

Référence de publication: 2013020290/14.

(130023527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Société Immobilière ING Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.139.

L'extrait du recueil des signatures autorisées au 25 janvier 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020265/10.

(130024180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Sepat Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020254/10.

(130023755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Sequa Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020255/10.

(130024005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Self Service Vivot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 2, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 75.227.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013020253/10.

(130023983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Unitas S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 10.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013020323/14.

(130023651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

**Star Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 136.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020277/10.

(130024001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Solum Parc Rischard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020272/10.

(130024257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Solum Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020273/10.

(130024258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Sogefo S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 108.554.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020268/10.

(130024027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 127.368.

Constituée par devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2007, acte publié  
au Mémorial C no 1225

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l.  
Marielle Stijger  
Gérant

Référence de publication: 2013020359/14.

(130023764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Azur Vintages s.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020427/10.

(130025135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Absolute Blue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.569.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020398/10.

(130024786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**AB Sciex Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 1.259.436.712,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020397/10.

(130024410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**AD-Corner S.A. en abrégé ADC, Société Anonyme.**

Siège social: L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck.

R.C.S. Luxembourg B 127.140.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

AD-Corner S.A. En abrégé ADC

Société anonyme

Référence de publication: 2013020400/12.

(130024382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Aeon Resources Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 154.661.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013020387/12.

(130024667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020363/10.

(130023708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**OA.SYS.Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 121.806.

Par la présente nous résilions avec effet immédiat l'adresse du siège social: d'oa sys Luxembourg s.a.

Luxembourg, le 31.12 2012.

Yves FEDERSPIEL

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013020380/10.

(130023738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Vitis Vinifera Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 1-5, rue du Marché aux Beurres.

R.C.S. Luxembourg B 170.052.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur, à compter du 28 janvier 2013.

Folschette, le 28 janvier 2013.

Thierry THIELTGEN.

Référence de publication: 2013020384/10.

(130023753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Xerox Luxembourg, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Gérald Stevens

*Avocat*

Référence de publication: 2013020360/12.

(130023636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**WPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.213.

Les comptes annuels au 30.11.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.02.2013.

Anne Ehrismann

*Manager*

Référence de publication: 2013020357/12.

(130023914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Bradford Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 162.390.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013020453/14.

(130024587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Bijouterie Orcanta Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 70, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 81.298.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020449/10.

(130024751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**CCI Cabinet Conseil Immobilier, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 130.967.

Par la présente nous résilions avec effet immédiat l'adresse du siège social: CCI Cabinet Conseil Immobilier

Luxembourg, le 31.12.2012.

Yves FEDERSPIEL

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013020376/10.

(130023737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Danaher European Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 116.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020519/10.

(130024408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Danaher European Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 116.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020520/10.

(130024411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---



**Nextgear Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.804.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of December

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Nextgear Invest Limited (Jersey), a limited liability company organised under the laws of Jersey having its registered office at 43/45 La Motte Street, St. Helier, Jersey, JE4 8SD registered with the Jersey Companies Registry under number 75691,

represented by Léa Gnaly, lawyer with professional address in 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg by virtue of a proxy given on 20 December 2012.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

**Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Name.** The name of the Company is "Nextgear Invest S.a r.l.".

**Art. 3. Registered office.**

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by a decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers by the Board of Managers until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 4. Object.**

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a Shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, Manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

## **Title II. Capital - Transfer of shares**

### **Art. 6. Capital.**

6.1. The capital of the Company is fixed at one million one hundred fifteen thousand Swedish Kronor (SEK 1,115,000) divided into:

- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class A1 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class A2 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class B1 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class B2 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class C1 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class C2 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class D1 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class D2 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class E1 shares; and
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class E2 shares;

with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each.

6.2. The terms "Share" and "Shares" or "Shareholder" and "Shareholders" shall, in these Articles unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the class A1 shares, the class A2 shares, the class B1 shares, the class B2 shares, the class C1 shares, the class C2 shares, the class D1 shares, the class D2 shares, the class E1 shares and the Class E2 shares and their holders.

6.3. The class A1 shares, the class B1 shares, the class C1 shares, the class D1 shares and the class E1 shares shall be entitled (i) to any proceeds received by the Company upon a distribution made in connection with any shares held in R12 Kapital AB, a limited liability company duly incorporated under the laws of Sweden with registered office at Riddargatan, 12, SE- 114 83 Stockholm, Sweden and with registration number 556791-6951 (the "R12 Kapital Shares") and (ii) to any proceeds received by the Company upon a sale or a disposition by the Company of any R12 Kapital Shares.

6.4. The class A2 shares, the class B2 shares, the class C2 shares, the class D2 shares and the class E2 shares shall be entitled (i) to any proceeds received by the Company upon a distribution made in connection with any shares held in OSM Holding AB, a limited liability company duly incorporated under the laws of Sweden with registered office at Korgmakargrand 2, 4<sup>th</sup> floor, 111 22 Stockholm, Sweden and with registration number 556708-8603 (the "OSM Shares") and (ii) to any proceeds received by the Company upon a sale or a disposition by the Company of any OSM Shares.

6.5. Each Share within each class entitles its owner to one vote at any general meetings of Shareholders.

6.6. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any issue premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal or free reserves.

6.7. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set out by article 17 of the Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to the Articles.

6.8. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including, inter alia, subsequent cancellation of one or more entire classes of Shares upon prior repurchase of all the Shares in issue under such classes. In the case of repurchases and straightforward cancellation of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with class E shares).

6.9. In the event of a reduction of capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in the paragraph above), such class of Shares gives right to the holder(s) thereof an amount equal to the cancellation value per Share (the "Cancellation Value Per Share") for each Share of the relevant class held by the holder(s) and cancelled.

6.10. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the total cancellation value by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11. The total cancellation value shall be determined by the Sole Manager, or the Board of Managers as applicable on the basis of interim accounts to be drawn up at the earliest seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares and on the basis of the sum of the net retained earnings of the Company, the result of the period, the free reserves and the premium account.

6.12. Each Share is indivisible towards the Company.

6.13. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Shares of any class must be transferred simultaneously with a proportionate amount of Shares of each other class of Shares held by the transferring Shareholder.

7.4. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

**Art. 8. Affixing of seals.** The heirs, representatives or entitled persons of a Shareholder and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders.

### **Title III. Management**

#### **Art. 9. Management.**

9.1. The Company is managed by one Manager (the "Sole Manager") or several Managers appointed by the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders. In case of plurality of Managers, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually the "Managers"), composed of two classes of Managers (class A which is composed by non Luxembourg resident Managers and class B which is composed by Luxembourg resident Managers).

9.2. The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders. The number of Managers, their term and their remuneration are fixed by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the Shareholders.

#### **Art. 10. Powers.**

10.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate object of the Company.

10.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

10.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

10.4. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of a class A Manager together with a class B Manager or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, pursuant to Article 11 of the Articles.

**Art. 11. Delegations.**

11.1. The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.2. The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company.

12.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

12.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. At each meeting, the Board of Managers may elect a chairman amongst its members and a secretary who needs not to be a Manager or a Shareholder.

12.4. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy provided that there is at least one class A Manager and at least one class B Manager present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

12.5. Written resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, e-mail or similar communication.

12.6. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed in Luxembourg by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

**Art. 13. Liability - Indemnification.**

13.1. The Manager or the Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

13.2. The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 14. Conflict of interest.**

14.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.2. Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

**Art. 15. Interim dividends.**

15.1. The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

15.2. Article 19.3 is applicable in case of decision to pay interim dividends.

**Title IV. General meeting of shareholders****Art. 16. Powers - Holding of general meetings.**

16.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

16.2. In case of a sole Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of the Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

16.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholders shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

16.4. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

16.5. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

**Art. 17. Majorities.**

17.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

17.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

17.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**Title V. Financial year - Profits – Reserves****Art. 18. Financial year.**

18.1. The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

18.2. Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

**Art. 19. Profits - Reserves.**

19.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

19.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

19.3. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any premium account, subject to the aforementioned articles 6.3. and 6.4. of the Articles the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of class A1 and A2 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A1 and A2 shares held by them, then,

- the holders of class B1 and B2 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class B1 and B2 shares held by them, then,

- the holders of class C1 and C2 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class C1 and C2 shares held by them, then,

- the holders of class D1 and D2 shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class D1 and D2 shares held by them, then,
- the holders of class E1 and E2 shares shall be entitled to receive dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class E1 and E2 shares held by them.

The balance of the total distributable amount after the amounts allocated to all classes of Shares shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order. Thus, should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. class E shares) have been cancelled following its repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class D shares).

### **Title VI. Dissolution – Liquidation**

#### **Art. 20. Dissolution – Liquidation.**

20.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

20.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

20.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

20.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

### **Title VII. Applicable law**

**Art. 21.** All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:  
Nextgear Invest Limited (Jersey), prenamed,

- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class A1 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class A2 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class B1 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class B2 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class C1 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class C2 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class D1 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class D2 shares;
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class E1 shares; and
- one hundred eleven thousand five hundred (111,500) class E2 shares;

TOTAL: one million one hundred fifteen thousand (1,115,000) Shares,

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of one million one hundred fifteen thousand Swedish Kronor (SEK 1,115,000).

The amount of one million one hundred fifteen thousand Swedish Kronor (SEK 1,115,000) is at the disposal of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

After the Articles have thus been drawn up, the above named Shareholder passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
2. The number of Managers is set at four (4). The following have been appointed as Managers for an undetermined term:

- class A Managers:

a) Mrs. Christina Meusburger, born on 22 November 1959 in Egg, Austria with professional address at Neugasse 15 / PO Box 424, 9490 Vaduz, Liechtenstein;

b) Mr. Hans Jörg Gatt, born on 9 March 1969 in Oberdiessbach, Austria, with professional address at Neugasse 15 / PO Box 424, 9490 Vaduz, Liechtenstein

- class B Managers:

a) Mr. Eric Vanderkerken, born on 27 January 1964 in Esch sur Alzette, Luxembourg with professional address at 33, Rue Altrescht, L-3635 Luxembourg;

b) Mr. Frederic Lemoine, born on 21 September 1977 in Fort-de-France (Martinique), with professional address at 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU:

Nextgear Invest Limited (Jersey) une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Jersey ayant son siège social au 43/45 La Motte Street, St. Helier, Jersey, JE4 8SD et immatriculée auprès du registre des entreprises de Jersey sous le numéro 75691,

représentée par Léa Gnaly, juriste avec adresse professionnelle au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessous, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autres (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est "Nextgear Invest S.à r.l."

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège social de la Société est situé à Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention des intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci

soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Etant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. Capital social - Cession de parts sociales**

### **Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à un million cent quinze mille Couronnes Suédoises (SEK 1.115.000) divisé en:

- cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie A1;
- cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie A2;
- cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie B1;
- cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie B2;
- cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie C1;
- cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie C2;
- cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie D1;
- cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie D2;
- cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie E1; et
- cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie E2;

d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1 SEK) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.2. Les termes "Part Sociale" et "Parts Sociales" ou "Associé" et "Associés" incluront dans ces Statuts, à moins qu'il soit expressément ou implicitement indiqué autrement, respectivement les parts sociales de catégorie A1, les parts sociales de catégorie A2, les parts sociales de catégorie B1, les parts sociales de catégorie B2, les parts sociales de catégorie C1, les parts sociales de catégorie C2, les parts sociales de catégorie D1, les parts sociales de catégorie D2, les parts sociales de catégorie E1 et les parts sociales de catégorie E2 et leur détenteurs.

6.3. Les parts sociales de catégorie A1, les parts sociales de catégorie B1, les parts sociales de catégorie C1, les parts sociales de catégorie D1 et les parts sociales de catégorie E1 donneront droit à (i) tous produits reçus par la Société suite à une distribution faite en rapport avec les actions détenues dans R12 Kapital AB, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de la Suède ayant son siège social à Riddargatan, 12, SE- 114 83 Stockholm, Suède et le numéro de registre 556791-6951 (les "Actions R12 Kapital") et (ii) tous produits reçus par la Société suite à la vente ou à la cession de tout ou partie des Actions R12 Kapital.

6.4. Les parts sociales de catégorie A2, les parts sociales de catégorie B2, les parts sociales de catégorie C2, les parts sociales de catégorie D2 et les parts sociales de catégorie E2 donneront droit à (i) tous produits reçus par la Société



suite suite une distribution faite en rapport avec les actions détenues dans OSM Holding AB, une société à responsabilité limitée, dûment constituée selon les lois de la Suède, ayant son siège social à Korgmakargränd 2, 4<sup>th</sup> floor, 111 22 Stockholm, Suède et le numéro de registre 556708-8603 (les "Actions OSM") et (ii) tous produits reçus par la Société suite à la vente ou à la cession de tout ou partie des Actions OSM.

6.5. Les propriétaires de Parts Sociales détenues dans chaque catégorie de Parts Sociales auront droit à une voix aux assemblées générales des Associés.

6.6. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes payées sur les Parts Sociales en plus de leurs valeurs nominales. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Les sommes figurant sur le compte prime d'émission peuvent être utilisées pour effectuer un paiement de Parts Sociales que la Société décidera de racheter auprès de ses Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer une distribution aux Associés ou pour allouer une partie des fonds à la réserve légale ou à la réserve libre.

6.7. Le capital social peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 17 des présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

6.8. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris, entre autres, l'annulation ultérieure d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales suite à un rachat préalable de toutes les Parts Sociales émises dans une telle catégorie. En cas de rachats et d'annulation pure et simple de catégories de Parts Sociales, de telles annulations et rachats de Parts Sociales se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en débutant par les Parts Sociales de catégorie E).

6.9. En cas de réduction du capital social par voie de rachat et d'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le paragraphe ci-dessus), ces catégories de Parts Sociales confèrent à leur propriétaire un montant égal à la valeur de l'annulation par Part Sociale (la Valeur d'Annulation par Part Sociale) pour chacune des Parts Sociales de la catégorie en question telle que détenue par leur(s) propriétaire(s) et annulées.

6.10. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le total de la valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises par catégorie de Parts Sociales à racheter ou à annuler.

6.11. La Valeur d'Annulation totale sera déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance sur la base de comptes intérimaires arrêtés au plutôt sept (7) jours avant la date de rachat et d'annulation des catégories de Parts Sociales et sur la base de la somme des reports à nouveaux nets de la Société, du résultat de la période, des réserves libres et du compte prime d'émission.

6.12. Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

6.13. Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

#### **Art. 7. Cession de parts sociales.**

7.1. Dans le cas d'un Associé unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles.

7.2. En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre les Associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers ne peuvent être réalisées qu'avec le consentement préalable donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

7.3. Les différentes catégories de Parts Sociales devront être cédées concomitamment avec le montant proportionnel des Parts Sociales de chacune des autres catégories détenues par l'Associé cédant.

7.4. Toute cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé et ne seront opposables ni à la Société ni aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

**Art. 8. Apposition de scellés.** Les héritiers, les représentants ou ayants droit d'un Associé ainsi que les créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer d'aucune manière dans ses actes de gérance.

Afin d'exercer leurs droits, ils doivent se référer aux comptes sociaux et aux décisions de l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés, à l'assemblées générales des Associés.

### **Titre III. Gérance**

#### **Art. 9. Gérance.**

9.1. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'Associé unique ou le cas échéant par l'assemblée générale des Associés. En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun des membres étant alors désigné individuellement comme un "Gérant") composé de deux catégories de Gérants (la Catégorie A composée de gérants ne résidant pas au Luxembourg et la Catégorie B composée de Gérants résidant au Luxembourg).

9.2. Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement des Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'Associé unique ou le cas échéant de l'assemblée

générale des Associés. Les nombre de Gérants, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération sont fixés par V Associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés.

#### **Art. 10. Pouvoirs.**

10.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

10.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés seront de la compétence du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

10.3. Tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance représenté par un Gérant délégué à cet effet.

10.4. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou, par la seule signature de la personne en charge de la gestion quotidienne de la Société, en ce qui concerne la gestion quotidienne, à moins que des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée relative à la délégation des pouvoirs ou procurations données par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance suivant l'article 11 des Statuts.

#### **Art. 11. Délégation.**

11.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité et la rémunération (les cas échéant) de ce mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

#### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière.

12.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

12.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au Luxembourg. Lors de chacune des réunions, le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres et un secrétaire qui n'est pas nécessairement un Gérant ou un Associé.

12.4. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire, pourvu qu'il y ait au moins un Gérant de catégorie A et au moins un Gérant de catégorie B présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

12.5. Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront aussi valablement passées et effectives comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent figurer sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication équivalent.

12.6. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (y compris par téléphone), permettant à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à une telle réunion (en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées lors de ladite réunion.

Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance par le biais de tels moyens de communication ratifieront leurs votes en signant un exemplaire du procès-verbal de la réunion.

Lorsque la décision est prise par voie de conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

12.7. Le procès-verbal d'une réunion du Conseil de Gérance doit être signé à Luxembourg par tous les Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Les extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par tout Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

#### **Art. 13. Responsabilité - Indemnisation.**

13.1. Le Gérant ou le Conseil de Gérance ne contracte, à raison de sa fonction, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

13.2. La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécuter et administrateur, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

#### **Art. 14. Conflit d'intérêt.**

14.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérant(s) ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires des Statuts, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entreprise, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes les opérations relatives à un tel contrat ou autre affaires.

14.2. Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou de la prochaine assemblée générale des Associés.

#### **Art. 15. Dividendes intérimaires.**

15.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base de comptes intérimaires préparés par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance devant montrer que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et des sommes qui seront allouées à une réserve légale ou statutaire.

15.2. L'article 19.3. s'applique en cas de décision de payer des dividendes intérimaires.

### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 16. Pouvoirs - Tenue de l'assemblée.**

16.1. Chaque associé a un droit de vote proportionnel à sa participation.

16.2. Au cas où un Associé unique détiendrait toutes les Parts Sociales, il devra exercer tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés conformément à la section XII de la Loi et ses décisions devront être écrites et enregistrées dans des procès verbaux.

16.3. Au cas où il y aurait plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associés recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

16.4. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer à toutes formalités de convocation et l'Assemblée sera valablement tenue sans notification préalable.

16.5. Les assemblées générales des Associés se tiendront au Luxembourg. Tout Associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'est pas nécessairement un Associé, à le représenter à l'assemblée générale des Associés et à voter en son nom et pour son compte.

#### **Art. 17. Majorités.**

17.1. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les approuvent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelque-soit la portion du capital représentée.

17.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

17.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

## **Titre V. Exercice social - Bénéfices - Réserves**

### **Art. 18. Exercice social.**

18.1. L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

18.2. Chaque année, le 31 décembre, un inventaire des actifs et passifs de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes, doivent être établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

### **Art. 19. Bénéfices – Réserves.**

19.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux, des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

19.2. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le montant de la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le montant de la réserve a été entamé.

19.3. Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris le compte prime d'émission, sous réserve des articles 6.3. et 6.4. des Statuts ci-dessus. Le montant attribué à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de Parts Sociales de catégorie A1 et A2 auront droit à un dividende pour l'année en cours égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A1 et A2 détenues par ces derniers; puis

- les propriétaires de Parts Sociales de catégorie B1 et B2 auront droit à un dividende pour l'année en cours égale à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie B1 et B2 détenues par ces derniers; puis

- les propriétaires de Parts Sociales de catégorie C1 et C2 auront droit à une distribution de dividendes pour l'année en cours égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale parts sociales de catégorie C1 et C2 détenues par ces derniers; puis

- les propriétaires de Parts Sociales de catégorie D1 et D2 auront droit à un dividende pour l'année en cours égale à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie D1 et D2 détenues par ces derniers; et

- les propriétaires de Parts Sociales de catégorie E1 et E2 auront droit à un dividende pour l'année en cours égale à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des parts sociales de catégorie E1 et E2 détenues par ces derniers.

Le solde du montant total distribuable, après les sommes allouées à toutes les catégories de Parts Sociales seront attribués dans leur intégralité aux détenteurs des dernières catégories de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse. Ainsi, si la dernière catégorie de Parts Sociales restantes (par ordre alphabétique, par exemple les parts sociales de catégorie E) a été annulée à la suite du remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le restant de la distribution de dividendes devra alors être attribuée à la dernière catégorie de Parts Sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, initialement, les parts sociales de catégorie D).

### **Art. 20. Dissolution - Liquidation.**

20.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civiques, d'insolvabilité, de faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

20.2. La dissolution et la liquidation de la Société ne peut être décidée que si elle est approuvée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

20.3. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

20.4. Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur taux de détention respectifs.

## **Titre VI. Loi applicable**

**Art. 21. Loi applicable.** Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

### *Disposition transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription*

Les Statuts ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare souscrire à la totalité du capital social de la manière suivante:

Nextgear Invest Limited (Jersey), prénommée,

- cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie A1;
  - cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie A2;
  - cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie B1;
  - cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie B2;
  - cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie C1;
  - cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie C2;
  - cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie D1;
  - cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie D2;
  - cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie E1; et
  - cents onze mille cinq cents (111.500) parts sociales de catégorie E2;
- TOTAL: un million cent quinze mille (1.115.000) Parts Sociales.

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces d'un million cent quinze mille Couronnes Suédoises (1.115.000 SEK).

Le montant d'un million cent quinze mille Couronnes Suédoises (1.115.000 SEK) est à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé à 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
2. Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4). Les personnes suivantes ont été nomées en tant que Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *- Les Gérants de catégorie A:*

- a) Mme Christina Meusburger, née le 22 novembre 1959 à Egg (Autriche) ayant son adresse professionnelle à Neugasse 15 /PO Box 424, 9490 Vaduz, Liechtenstein; et
- b) Mr Hans Jörg Gatt, né le 9 mars 1969 à Oberdiessbach, Autriche, ayant son adresse professionnelle à Neugasse 15 /PO Box 424, 9490 Vaduz, Liechtenstein.

##### *- Les Gérants de catégorie B:*

- a) Mr Eric Vanderkerken, né le 27 janvier 1964 à Esch sur Alzette, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 33, rue Altrescht, L-3635 Luxembourg; et
- b) Mr. Frédéric Lemoine, né le 21 septembre 1977 à Fort-de-France (Martinique) ayant son adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connue du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Gnaly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013017155/709.

(130020358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

#### **Blisce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.792.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze le douze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexandre MARS, entrepreneur, né le 9 décembre 1974 à Boulogne Billancourt, demeurant au 790, Carroll Street, Brooklyn à NY-11215 New York, États-Unis d'Amérique

ici représenté par Madame Isabelle BUDINGER, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 412F, route d'Esch en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BLISCE S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-), représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.2 Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Si le nombre d'associés excède vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'assemblée générale, le troisième lundi de mois de mai de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

13.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

13.4 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité (en nombre) des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que



(ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Monsieur Alexandre MARS, prénommé, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales par paiement en numéraire, de sorte que la somme de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.700,- EUR.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris, en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme Gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Alexandre MARS, entrepreneur, né le 9 décembre 1974 à Boulogne Billancourt, demeurant 790 Carroll Street, Brooklyn, NY 11215, États-Unis d'Amérique

Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christian FRANCOIS, employé, né le 01.04.1975, à Rocourt (Belgique) demeurant à professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, Maître en Droit Privé, né le 07.05.1974 à Strasbourg (France), demeurant à professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède**

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of November.

Before the officiating Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Alexandre MARS, entrepreneur, born on December 9, 1974 in Boulogne Billancourt, residing 790 Carroll Street, Brooklyn, NY 11215, USA

here represented by Mrs Isabelle BUDINGER, PSP Officer, having her professional address in Luxembourg, 412F, route d'Esch, by virtue of a power of Attorney delivered to her.

The said power, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BLISCE S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or in case of plurality of managers, the board of managers. Where the single manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Purpose.

3.1 The Company may carry out any and all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any and all commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising any and all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of any enterprises, acquire any securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

### Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at one hundred and eighty thousand Euro (EUR 180,000.-) represented by one hundred and eighty thousand (180,000) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager.

**Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its single manager and by the joint signature of two managers in case of plurality of managers.

10.2 If the general meeting of shareholders decides to create two categories of managers (Category A Manager and Category B Manager), the Company will only be bound by the joint signature of any Category A Manager together with any Category B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meeting of shareholders

##### Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 If the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the general meeting, on the first Monday in May of each year at 3.00 p.m.. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day

13.3 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half (1/2) of the share capital.

13.4 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first (1<sup>st</sup>) of January of each year and end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the single manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in case of plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Alexandre MARS, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one hundred eighty thousand (180,000) shares by a contribution in cash, so that the amount of one hundred eighty thousand Euro (EUR 180,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

### *Resolutions of the single shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the single shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed, in extraordinary general meeting, the following resolutions:

1. The following person is appointed as Category A Manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Alexandre MARS, entrepreneur, born on December 9, 1974 in Boulogne Billancourt, residing 790 Carroll Street, Brooklyn, NY 11215, USA;

The following persons are appointed as Category B Managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Christian FRANCOIS, employee, born on 01.04.1975, in Rocourt (Belgium), residing professionally at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

- Mr. Jean-Hugues DOUBET, Maître en Droit Privé, born on 07.05.1974, in Strasbourg (France), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Isabelle BUDINGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 novembre 2012. Relation GRE/2012/4310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013016892/425.

(130019998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

## **AirFreight Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.732.

## STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the fifteen day of January.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

### THERE APPEARED:

Volga-Dnepr Logistics B.V., a company having its registered office at Herikerbergweg 238, Luna ArenA, 1101CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, registered with the companies register in in the Netherlands under number

34239107, here represented by Mrs Liga PURINA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "AirFreight Logistics S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of shareholders.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.



**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2013.

*Subscription and Payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by Volga-Dnepr Logistics B.V., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

*Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Is appointed as sole manager for an undetermined duration, Mr Dennis Gliznoutsa, born on 17<sup>th</sup> of September 1973, residing at apt. 10 9 Maya street 68, Ulyanovsk, Russia.

2) The Company shall have its registered office at 22, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activites Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le quinzième jour de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Volga-Dnepr Logistics B.V., société constituée selon les lois aux Pays-Bas ayant son siège social à Herikerbergweg 238, Luna ArenA, 1101CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Pays-Bas sous le numéro 34239107, ici représentée par Mme Liga PURINA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «AirFreight Logistics S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également

consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de toute autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée Générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Volga Dnepr Logistics B.V., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Dennis Gliznoutsa, né le 17 septembre 1973, demeurant au Apt. 10 9 Maya street 68, Ulyanovsk, Russie.

2) Le siège social de la Société est établi au 22, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. PURINA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 janvier 2013. Relation: DIE/2013/731. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015485/403.

(130018517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

---

**Boissonot Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.871.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille douze.

Le vingt novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société New Life Trust S.A., représentée par le trustee Rosemarie Limited, ayant son siège social à 1504 B, 363 Queen Street, Auckland, Nouvelle Zélande, (ci-après "le comparant"),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme BOISSONOT FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 85871, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 758 du 17 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 495 du 26 mai 2005;
- en date du 3 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1238 du 8 juin 2011.

II.- Que le capital social de la société anonyme BOISSONOT FINANCE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à deux cent mille Euros (200.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société BOISSONOT FINANCE S.A..

IV.- Que l'activité de la société BOISSONOT FINANCE S.A. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant que actionnaire, se désignent comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requière le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme BOISSONOT FINANCE S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la société.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2012. Relation GRE/2012/4373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013015563/56.

(130017915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

**Food and Wine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.119.

L'an deux mil treize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Daniel SCHAMMEL, pilote, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 4, rue Wackelster,
- 2.- La société à responsabilité limitée CATHAY IMPEX S. à r.l., ayant son siège à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare, Ici représentée par son gérant, Monsieur Daniel SCHAMMEL, préqualifié,
- 3.- Monsieur Guy Jean, dit Goy FELTES, pilote, demeurant à L-6380 Savelborn, Maison 6,
- 4.- Monsieur Joao Nuno SOARES PEREIRA, avocat, demeurant à L-8824 Perlé, 38, rue de la Poste,

Les comparants sub 3 et 4 étant ici représentés par Monsieur Daniel SCHAMMEL, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par leur porteur et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée «FOOD AND WINE S. à r.l.», ayant son siège à L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 13 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 309 du 12 février 2009, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 414 du 16 février 2012. Elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 144.119.

II.- Le capital social est fixé à QUINZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT EUROS CINQUANTE CENTS (15.437,50 €) représenté par MILLE DEUX CENT TRENTE-CINQ (1.235) parts sociales d'une valeur nominale de DOUZE EUROS CINQUANTE CENTS (12,50 €) chacune, qui ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

- par Monsieur Daniel SCHAMMEL, mille parts . . . . .	1.000
- par la société CATHAY IMPEX S. à r.l., cent parts	100
- par Monsieur Goy FELTES, soixante parts . . . . .	60
- par Monsieur Joao Nuno SOARES PEREIRA, soixante-quinze parts . . . . .	75
Total: mille deux cent trente-cinq parts . . . . .	1.235.

Sur ce:

Les associés ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Vianden à L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

En conséquence, la première phrase de l'article 5 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le nombre de gérants à deux.

Monsieur Daniel SCHAMMEL, actuellement gérant unique, sera dorénavant gérant technique.

Ils nomment comme gérant administratif pour une durée indéterminée Madame Fernande WOLTER, retraitée, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 4, rue Wackelster.

La société sera valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE DEUX CENTS (1.200.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Schammel, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 22 janvier 2013. Relation: MER/2013/135. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015684/57.

(130018864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

**TrendConcept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.497.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am sechzehnten Januar.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der TrendConcept S.A. (die „Versammlung“), eine Luxemburger Aktiengesellschaft (Société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg und eingetragen in dem Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B71497, gegründet gemäß Urkunde des Notars Frank Baden vom 18. Mai 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 866 vom 18.11.1999 (die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Rüdiger Sailer, Privatangestellter, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Frau Miriam Schwarz, Privatangestellte, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Protokollführer der Versammlung.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Karolina Richard, Privatangestellte, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Nach der Bildung des Verwaltungsvorstandes der Außerordentlichen Generalversammlung stellt der Vorsitzende folgendes fest:

I. dass aus einer von den Aktionären beziehungsweise deren Bevollmächtigten unterzeichneten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten. Die von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes ne varietur paraphierte Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. dass die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung wie folgt lautet:

1. Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft;
2. Bestimmung der Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., vertreten durch Herrn Mario Warny und Herrn Jürgen Maximini, zum Liquidator sowie Bestimmung der Befugnisse des Liquidators;
3. Beschlussfassung über die Kosten im Rahmen der Auflösung, welche von der Gesellschaft getragen werden;
4. Anberaumung eines weiteren Termins zur Beschlussfassung über das Liquidationsverfahren;
5. Sonstiges.

III. aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 1000 Aktien, die das gesamte Aktienkapital darstellen, bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

Alsdann werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Aktionäre beschließen die freiwillige Auflösung der Gesellschaft (liquidation volontaire).

*Zweiter Beschluss*

Die Aktionäre bestimmen zum Liquidator die Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., mit Sitz in L-1931 Luxemburg, 21, Avenue de la Liberté, vertreten durch Herrn Mario Warny und Herrn Jürgen Maximini.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung ermöglicht, insbesondere ist er befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

*Dritter Beschluss*

Die Aktionäre beschließen, dass die Kosten im Rahmen der Auflösung von der Gesellschaft getragen werden.

*Vierter Beschluss*

Die Aktionäre setzten fest, dass unmittelbar nach Vorlage des Prüfberichts eine letzte Versammlung mit dem Ziel der Beschlussfassung über das Liquidationsverfahren stattfinden soll.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Außerordentliche Generalversammlung für beendet.

Worüber Urkunde geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SAILER, M. SCHWARZ, K. RICHARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3295. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 30. Januar 2013.

Référence de publication: 2013016055/63.

(130018587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

**Elektron Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxemburg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.461.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of November.

Before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Elektron Investments 1 S.A., a public limited liability company ("société anonyme") with registered office à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, filed at the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 131.217

here duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.

Said power after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Elektron Investments 2 S.à r.l. ", with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, filed at the Trade and Companies' Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 133.461, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 6<sup>th</sup> of November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2850 of the 8<sup>th</sup> of December 2007. The by-laws have been amended pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 9<sup>th</sup> of March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 203 on the 1<sup>st</sup> of February 2011.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.



- 3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the sharequotas of the Company.
- 4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.
- 5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.
- 7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.
- 8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.
- 9.- That discharge is given to the manager of the Company.
- 10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

#### Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 900.-.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Elektron Investments 1 S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.217,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée " Elektron Investments 2 S.à r.l.", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.461, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2850 du 8 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 203 du 1<sup>er</sup> février 2011.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 900,- EUR.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2012. Relation GRE/2012/487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013015670/105.

(130018152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

### **ProLogis Poland XCIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.984.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments BV, a company with registered office at 115, Schiphol Boulevard, NL-1118 BG Schiphol Airport, registered in the Commercial Register under the number 34248696, by virtue of a proxy given on 19 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XCIII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 2 April 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1117 of 11 June 2007 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 20 December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 20 December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments BV ayant son siège social à 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 34248696, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XCIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 2 avril 2007, publié au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1117 du 11 juin 2007 (la ("Société")). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis European Developments BV précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 20 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

31532

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62483. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015950/96.

(130018616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

**ProLogis UK CCXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.223.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 34-38, Avenue de La Liberté, L-1930 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769, by virtue of a proxy given on 19 December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK CCXVII S.à r.l., having its principal office in 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 1, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1266 of November 11, 2005 and the Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation ProLogis UK CCXVII S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) Shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, fully paid up;

- that ProLogis UK Holdings S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 20 December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 20 December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK Holdings S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK CCXVII S.à r.l., ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 1<sup>er</sup> juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1266 du 24 novembre 2005 et dont les statuts n'ont été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société ProLogis UK CCXVII S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK Holdings S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 20 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62486. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015952/97.

(130018613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

---

**Enic Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.404.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

On the twelfth day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company ENIC SPORTS PLC, with its registered office at 1 Tenison Court, Off Regent Street, London W1R 5LP (England),

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) Enic Sports S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 61404, was incorporated by a deed received by the undersigned notary, on September 17, 1997, published in the Mémorial C number 63 of January 30, 1998 (the "Company"), and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by the undersigned notary, on August 18, 2000, published in the Mémorial C number 98 of February 8, 2001.

2) That the Company's capital is fixed at sixteen million seven hundred thousand three hundred and forty Pounds Sterling (GBP 16,700,340.-) represented by one million six hundred seventy thousand and thirty four (1,670,034) shares with a nominal value of ten Pounds Sterling (GBP 10.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company even if unknown at present.

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That the share register of the dissolved Company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand six hundred and fifty Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 20,863,267.81.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze.

Le douze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

La société ENIC SPORTS PLC, avec siège à 1 Tenison Court, Off Regent Street, London W1R 5LP (Angleterre), représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée Enic Sports S.à. r.l. (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61404, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 63 du 30 janvier 1998 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 août 2000, publié au Mémorial C numéro 98 du 8 février 2001.

2) Que le capital de la Société est fixé à seize millions sept cent mille trois cent quarante Livres Sterling (GBP 16.700.340,-), représenté par un million six cent soixante-dix mille trente-quatre (1.670.034) parts sociales d'une valeur nominale de dix Livres Sterling (GBP 10,-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société et tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 20.863.267,81.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 novembre 2012. Relation GRE/2012/4314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013015671/103.

(130017826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

**European Staff Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.754.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date 18 décembre 2012 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Madame Ulla Ramstedt, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Sami Nummela, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat.
- Monsieur Jyrki Piira, résidant à «Saarentie 109a, 28300 Pori, Finlande», est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013019859/19.

(130023404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**International Locations SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.207.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 20/12/2012 statuant sur les comptes clos au 31/12/11*

*Conseil d'Administration*

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Jean Bernard Zeimet et de la société @ Conseils Sàrl, tous demeurant - étant établis au L-1724 Luxembourg, 3A boulevard du Prince Henri. Monsieur Caschera ne souhaitant pas que son mandat soit renouvelé, rassemblée générale a décidé de nommer Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né le 19.09.1968 à Bastogne (B), demeurant à L-1724 Luxembourg, 3A boulevard du Prince Henri. Le mandat des administrateurs nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

*Commissaire aux comptes*

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de la société Read Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3a boulevard du Prince Henri. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2013019996/21.

(130023494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Lingupedia Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.997.

—  
L'adresse professionnelle des gérants Emmanuel Mougeolle et Géraldine Schmit a changé et se trouve à présent au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013020047/12.

(130024183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---